

Infection respiratoire fébrile – Assurer la protection des patients et du personnel

Tous les patients doivent répondre aux questions obligatoires figurant sur la formule de dépistage de l'infection respiratoire fébrile (IRF) avant d'entrer dans le milieu de soins. La définition de l'IRF peut être élargie après une éclosion de maladie infectieuse ou une pandémie. En cas de pandémie, la définition sera confirmée et publiée par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Les patients atteints d'IRF font de la température (> 38 °C) et ont une infection respiratoire qui peut se traduire par l'apparition ou l'aggravation d'une toux, ou un souffle court.

Demandez à tous les patients atteints d'IRF de se laver les mains, d'utiliser un désinfectant pour mains et de porter un masque d'intervention ou un masque chirurgical. Si possible, faites-les attendre dans une pièce à l'écart ou assurez-vous qu'il y a au moins un mètre entre eux, les autres patients et le personnel.

Lorsque vous soignez un patient atteint d'IRF, prenez les précautions d'usage contre les gouttelettes en suspension.

- Pendant l'examen, minimisez les contacts avec les gouttelettes en suspension (p. ex., en vous asseyant à côté plutôt qu'en face d'un patient qui tousse).
- Portez votre équipement de protection individuelle (EPI) pour vous protéger des gouttelettes de salive.

Cela veut dire que tous les fournisseurs de soins de santé doivent :

- porter un masque d'intervention ou un masque chirurgical recouvrant le nez et la bouche lorsqu'ils dispensent des soins directs à moins d'un mètre du patient;
- porter un protecteur oculaire lorsqu'ils dispensent des soins directs à moins d'un mètre du patient;
- se désinfecter les mains avant et après chaque patient; **et** avant de mettre leur EPI; **et** après avoir retiré leur EPI; se frictionner les mains avec une solution à base d'alcool (contenant au moins 60 pour 100 d'alcool) ou se laver les mains à l'eau et au savon pendant 10 à 15 secondes;

- porter des gants s'il y a risque de contact avec des muqueuses, des liquides organiques ou des surfaces contaminées;
- portez un blouse de travail si leurs vêtements risquent d'être contaminés;
- porter un EPI tel que décrit ci-dessus lorsque l'intervention risque de produire des gouttelettes en suspension, comme le veulent les pratiques d'usage;
- désinfecter l'équipement qui a servi au soin du patient, y compris le stéthoscope et le brassard de tensiomètre après chaque usage;
- montrer au patient atteint d'IRF comment enfiler le masque d'intervention ou le masque chirurgical et se désinfecter les mains;
- signaler les patients atteints d'IRF conformément aux directives du ministère de la Santé et des Soins de longue durée;
- s'assurer que les avis appropriés sont placés à la porte du cabinet dans la pochette jaune fournie.

Pour de plus amples renseignements sur la trousse d'urgence pour lutter contre les infections, envoyez un courriel à : emergencyICkits@moh.gov.on.ca

Pour obtenir un complément d'information :

Consultez notre site Web à :

www.health.gov.on.ca/pandemic

ou appelez la ligne réservée aux fournisseurs de soins de santé au 1 866 212-2272. Ce service téléphonique est offert jour et nuit, sept jours par semaine.